

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

327 -

DECRET D/2016/...../PRG/SGG

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE REFLEXION SUR
L'EDUCATION NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012,

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015 portant Nomination du
premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 décembre 2015 portant Structure du
Gouvernement,

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des
membres du Gouvernement

Vu la loi d'orientation de l'éducation nationale

DECRETE

Article 1^{er} : Il est créé, sous l'autorité du Président de la République, une commission
dénommée Commission nationale de réflexion sur l'éducation nationale - CRNE-.

Article 2 : La Commission nationale de réflexion sur l'éducation nationale a pour
mission d'établir un diagnostic clair de notre système éducatif dans sa globalité afin
d'émettre des propositions qui feront l'objet d'une réforme à entreprendre à la rentrée
scolaire prochaine.

A ce titre, elle est chargée :

- d'organiser la réflexion et de formuler des recommandations sur les questions se
rapportant au système éducatif guinéen,
- de susciter une réforme en profondeur du système éducatif,
- de sensibiliser et de vulgariser les résolutions adoptées par consensus,
- de traiter toute question en rapport avec l'Ecole.

Article 3 : La Composition de la Commission nationale de réflexion sur l'éducation nationale est représentative des différents acteurs du système éducatif guinéen.

Les membres, au nombre de 24, sont :

1. Dr Elhadj Souleymane SY SAVANE, Secrétaire général, SLECG
2. Mr Casimir DIAORA, Secrétaire général, FSPE
3. Mr Ousmane Tanoun BALDE, Secrétaire chargé de la formation, SLECG
4. Mme Mama Aissata SYLLA, Secrétaire chargée de la formation et de l'éducation, FSPE
5. Mme Salematou SYLLA, Secrétaire chargée de l'hygiène, de la santé et de l'environnement, SLECG
6. Dr Lansana CAMARA, Directeur général adjoint de l'ISSEG, FSPE
7. Mr Dansa KOUROUMA, Secrétaire général, CNOSCG
8. Mme CAMARA Adama SOW, Présidente, FEGUIPAE
9. Mme CAMARA Fatoumata DABO, Secrétaire exécutive, PAMOJA
10. Mr Bailo Telivel DIALLO, Enseignant, ancien Ministre d'Etat du MESRS
11. Pr Morike Damaro KAMARA, Enseignant, ancien Ministre du MESRS
12. Pr Alpha Amadou Bano BARRY, Sociologue, Professeur, Université de Sonfonia
13. Mr Seny SYLLA, Inspecteur de l'enseignement SNFPP, MEPUA
14. Mr Lansana CISSE, Enseignant, ancien Chef d'établissement, Académie des Hauts-de-Seine
15. Mr Aboubacar Sidick SAMPIL, Enseignant / Journaliste, Université Gamal
16. Mme Mamadia SANGARE, Censeur, Lycée Vingt-huit Septembre, MEPUA
17. Mr Harouna BERETE, Conseiller Education, Primature
18. Mr Alpha Oumar BALDE, Conseiller aux questions pédagogiques, MEPUA
19. Pr Amadou Tidjane DIALLO, Conseiller Enseignement supérieur public, MESRS
20. Mr Modi Sory BARRY, Conseiller chargé de mission, METFP
21. Mr N'fa Moussa CAMARA, Division Education Préscolaire, MASPFE
22. Mr Malick Tidiane TOURE, Conseiller technique Partenariat Public Privé, PRG
23. Mme Naré KABA, Secrétaire permanent, Cadre de concertation des corps de contrôle, PRG
24. Mr Almamy Amara SOUMAH, Conseiller Education, PRG

Article 4 : La Commission nationale de réflexion sur l'éducation nationale peut faire appel à toute personne ressource dont la compétence est jugée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Article 5 : Les membres de la Commission nationale de réflexion sont soumis au secret de fonction. Ils bénéficient de jetons de présence librement fixés par la Présidence.

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale sont supportées par le budget de la Présidence de la République.

Article 7 : Le présent décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

14 NOV. 2016



Professeur Alpha CONDE